



IFFP

INSTITUT FÉDÉRAL DES
HAUTES ÉTUDES EN
FORMATION PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*

**CONCEPT
D'INFORMATION ET DE
FORMATION (CIF)**

Description de l'offre

**MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE INITIALE**

Mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

Prescriptions sur la formation	Ordonnance sur la formation	Plan de formation	
Planification de la mise en œuvre	Concept d'information et de formation (CIF)		
	Séance d'information		
Documents de mise en œuvre pour les lieux de formation	Entreprises formatrices	Cours interentreprises	Écoles professionnelles
	Programme de formation pour les entreprises formatrices	Programme de formation pour les cours interentreprises	Plan d'études pour les écoles professionnelles
	Dossier de formation		Plans d'enseignement
Dossier de prestations	Rapport de formation	Contrôle de compétence	Bulletin de notes
Documents de mise en œuvre de la procédure de qualification (PQ)	PQ avec examen final		
	Dispositions d'exécution relatives à la PQ avec examen final		
	Documents d'examen		
	Instruments d'évaluation		
Offre pour responsables de la formation professionnelle	Échanges d'expérience	Formation des EXP	

Vue d'ensemble de l'offre

Concept d'information et de formation – Offre	Prestations / Délimitations	Groupes cibles	Durée de la prestation de l'IFFP
Soutien et accompagnement des OrTra lors de l'élaboration du concept d'information et de formation (CIF)	<ul style="list-style-type: none">• Entretien de conseil• Préparation et planification d'un atelier en collaboration avec la direction de projet• Réalisation de l'atelier (élaboration du CIF)• Présentation et adaptation du CIF au sein de la Commission pour le développement de la profession et la qualité (CSDPQ)	<ul style="list-style-type: none">• Direction de projet• CSDPQ	2 jours de travail

Description détaillée de l'offre

Le concept d'information et de formation (CIF) permet de planifier et de piloter la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur la formation et du nouveau plan de formation, resp. de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation révisés. C'est le document central pour l'étape allant de l'élaboration/la révision des prescriptions sur la formation et des instruments servant à promouvoir la qualité qui en découlent jusqu'à la mise en œuvre dans les différents lieux de formation.

Il détermine de quelle manière et à quel moment informer et éventuellement former les responsables de la formation professionnelle dans les trois lieux de formation (entreprise, cours interentreprises et école professionnelle), ainsi que les autres personnes responsables de la mise en œuvre. Le CIF décrit en outre l'élaboration des instruments énumérés dans l'annexe du plan de formation. Les responsabilités relatives aux tâches à effectuer ainsi que les coûts des mesures sont également définis par le CIF.

Le CIF doit être élaboré au plus tard pour la demande de ticket. Il constitue la base pour la mise en œuvre.

Avantages

Un CIF élaboré avec soin offre un fondement solide pour une mise en œuvre réussie de la nouvelle ordonnance et du nouveau plan de formation, resp. de l'ordonnance et du plan de formation révisés, dans les trois lieux de formation. Il permet d'assurer que tous les groupes cibles sont informés et formés en fonction des besoins et que les instruments servant à promouvoir la qualité sont élaborés

dans les délais. Grâce au CIF, il est possible d'évaluer les charges en termes de personnel, de temps et de coûts, ainsi que d'anticiper les mesures nécessaires. Un CIF élaboré avec soin facilite la mise en œuvre et offre une certaine garantie quant à la mise en application des idées de la révision.

Critères de qualité

En fournissant cette prestation, nous nous basons sur les critères de qualité suivants :

- **Le CIF est élaboré conformément aux directives du SEFRI.**
Pour l'élaboration du CIF, un modèle est disponible sur le site internet du SEFRI. Le CIF se base sur ce modèle et il est adapté à la situation et aux besoins de la profession concernée.
- **Le CIF contient toutes les indications nécessaires à l'information et à la formation des groupes cibles.**
Le CIF énumère les nouveautés et leurs répercussions, définit les groupes cibles et présente une vue d'ensemble des thèmes d'information et de formation. Il est ainsi possible de planifier suffisamment tôt les différentes activités.
- **Le CIF autorise des différences de mise en œuvre au niveau régional.**
Le CIF est formulé de manière à permettre des adaptations selon les régions lors de la mise en œuvre des mesures prévues. Ces adaptations peuvent porter aussi bien sur la méthodologie que sur les contenus des séances d'information et de formation.

Conditions cadres

Conditions préalables

Dans l'idéal, les versions définitives du plan de formation et de l'ordonnance sur la formation sont disponibles ; au minimum, la procédure de consultation interne devrait avoir été menée. Nous recommandons à l'OrTra de mettre en place une direction de projet ayant participé à la révision et qui connaît la situation des responsables de la formation professionnelle dans les trois lieux de formation et dans les différentes régions linguistiques.

Forme et durée

Le CIF est élaboré sur mandat de la CSDPQ. L'IFFP conseille et accompagne la direction de projet et/ou le groupe de travail mis en place pour l'élaboration du CIF. Cette prestation peut englober la planification et l'organisation d'un atelier tout comme la rédaction de documents. **L'IFFP dispose, à cet effet, de deux jours de travail financés par la Confédération.**

Indications supplémentaires / déroulement

Le CIF est élaboré par l'OrTra ; il est approuvé par la CSDPQ. Il convient d'élaborer le CIF dans le cadre d'un atelier auquel participent la direction de projet de l'OrTra, ainsi qu'un nombre suffisant de personnes qui sont au fait des nouveautés et de la situation dans les différents lieux de formation des trois régions linguistiques. Les responsables de projet de

l'IFFP conseillent la direction de projet de l'OrTra lors de la préparation de l'atelier, animent l'atelier et assurent la consolidation des résultats. Selon les travaux déjà effectués, la version finale établie en vue de l'approbation peut être retravaillée sur le plan rédactionnel par le/la responsable de projet de l'IFFP.

Le CIF est élaboré sur la base du modèle disponible sur le site internet du SEFRI ; modèle qui a été développé en collaboration avec les partenaires associés. Il convient de prévoir suffisamment de temps pour la formulation des principes de la mise en œuvre ainsi que des nouveautés et de leurs répercussions ; ces indications constituent la base pour le travail d'élaboration des mesures d'information et de formation nécessaires. Le CIF est donc l'instrument de pilotage pour la mise en œuvre des objectifs de la révision. Le succès de la révision se reflète chez les apprenti-e-s. Disposent-ils/elles, à la fin de leur formation, des compétences opérationnelles déterminantes pour la profession ? Sont-ils/elles devenu-e-s des professionnel-le-s faisant leurs preuves sur le marché du travail ? Sont-ils/elles en mesure de continuer à se former selon leurs objectifs personnels et les exigences du monde du travail ? Pour que ces objectifs puissent être atteints, cela implique des programmes de formation et des plans d'études bien harmonisés ainsi que des responsables de la formation professionnelle formé-e-s et motivé-e-s. Cette idée guide notre travail lors de l'accompagnement du groupe de travail avec lequel nous élaborons le CIF pour les responsables de la formation professionnelle.

Projets de référence

Concept d'information et de formation destiné aux responsables de la formation professionnelle pour le métier d'Assistante/Assistant ICT CFC. Mandant : ICT formation professionnelle, 2017

Concept d'information et de formation destiné aux responsables de la formation professionnelle pour le métier de Technologue en dispositifs médicaux CFC. Mandante : OdASanté, 2016

Concept d'information et de formation destiné aux responsables de la formation professionnelle pour le métier de Spécialiste en communication hôtelière CFC. Mandante : Hotel & Gastro formation, 2015

Contact

Jean-Pierre Perdrizat

Responsable national du Centre pour le développement des métiers
Téléphone +41 58 458 22 53

zfb@iffp.swiss

Rolf Felser

Responsable de domaine
Téléphone +41 58 458 28 69

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP
Case postale 192, 1000 Lausanne 16 Malley
+41 58 458 22 00, info@iffp.swiss, www.iffp.swiss